

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 2222	De Mme Marie-France Lorho ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; culture</b>	<b>Tête d'analyse &gt; La politique militante du Palais de l'immigration</b>	<b>Analyse &gt; La politique militante du Palais de l'immigration.</b>
Question publiée au JO le : <b>24/10/2017</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/01/2018</b> page : <b>591</b>		

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de la culture sur la politique militante menée par l'établissement public - musée : la Cité de l'immigration. Pour l'année 2015, le budget de fonctionnement du palais de la Porte dorée reposait à 87,9 % sur les subventions publiques (8 225 709 euros pour l'année 2015, dont 6 171 309 euros de subvention de la culture et de la communication, 380 000 euros du ministère de l'éducation nationale et 1 398 400 euros du ministère de l'enseignement supérieur). À l'heure où le projet de loi de finances pour 2018 accorde encore davantage de subventions à « l'action culturelle » au détriment de l'entretien de son patrimoine et ses musées, la Cité de l'immigration bénéficie donc de fonds colossaux pour développer une activité au ton idéologique particulièrement préjudiciable à une officine dont le travail devrait s'en tenir au discours scientifique factuel. Les dernières déclarations du président du conseil d'orientation du musée national de l'histoire de l'immigration abrité par la Cité de l'immigration laissent peu de doutes sur les velléités militantes de cette institution. « Il fallait trouver une traduction culturelle à l'effervescence de l'antiracisme des années 80. Tout s'est accéléré avec l'accession au second tour de la présidentielle de 2002 », expliquait-il à l'occasion de l'anniversaire des dix ans du musée. Nommé par Manuel Valls en 2014, le président de l'institution admet d'ailleurs que le musée constitue un outil permettant de véhiculer une doctrine choisie, prônant la cohérence d'une officine à la fois lieu « mémoire et d'histoire » et d'une « entreprise citoyenne ». À l'heure actuelle, le Palais de l'immigration se fait le promoteur de l'immigration massive en Europe. Le festival « Welcome ! Migrations et hospitalité » qu'il a développé au mois d'octobre 2017 à cet égard, évènement d'une décence contestable, constitue un vecteur idéologique discutable, objet de culpabilisation des peuples européens qui, conscients de ne pouvoir accueillir une immigration si importante, préfèrent trouver des solutions alternatives à ces arrivées massives. Elle lui demande quelles dispositions elle compte prendre à l'égard de ce musée, qui a clairement préféré endosser le rôle de promoteur idéologique plutôt que d'exercer le travail scientifique qui lui incombe.

### Texte de la réponse

L'Établissement public du Palais de la Porte dorée (EPPPD) est un établissement public à caractère administratif régi par le décret no 2006-1388 du 16 novembre 2006. L'établissement a pour mission de gérer et développer deux institutions culturelles (le Musée national de l'histoire de l'immigration – MNHI – et l'Aquarium tropical), ainsi que de conserver et mettre en valeur l'ensemble architectural que constitue le Palais de la Porte dorée, monument classé de l'État. Le budget de l'établissement lui permet d'assurer l'ensemble de ses missions et d'accueillir 400 000 visiteurs annuels sur son site, dans le respect de la réglementation des établissements accueillant du public et du plan Vigipirate. Il n'est donc que partiellement consacré au fonctionnement du MNHI. Au titre du MNHI,

l'établissement est chargé de « rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration en France, notamment depuis le XIXe siècle, contribuer ainsi à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française, et faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France ». Dans le cadre de son projet scientifique et culturel, le musée conduit les missions qui lui incombent sur la conservation et le développement de ses collections, la production d'expositions issues des meilleurs résultats de la recherche, ainsi que le développement des ressources scientifiques, pédagogiques ou éditoriales sur l'histoire de l'immigration qui sont présentées sur son site Internet, sa revue scientifique « Hommes et Migrations » et sa médiathèque de lecture publique. La récente exposition « Ciao Italia ! » (printemps-été 2017) portait sur l'histoire de l'immigration italienne en France au XXe siècle et a été visitée par 91 000 personnes. L'exposition en cours, « Lieux Saints Partagés », présente jusqu'au 21 janvier 2018 des sanctuaires, des lieux de pèlerinage communs aux trois monothéismes ; elle est issue de 5 années de recherches menées par deux anthropologues, Monsieur Dionigi Albera, directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et Monsieur Manoël Pénicaud, chargé de recherche au CNRS, et a déjà été présentée au MuCEM à Marseille en 2015. La programmation culturelle proposée pour les 10 ans du musée entre ainsi parfaitement dans le champ de ces missions et activités, ce dont il faut se féliciter. Lors du week-end du 13 au 15 octobre dernier, l'établissement a organisé des manifestations culturelles gratuites pour célébrer les 10 ans de l'ouverture du MNHI et invité l'ensemble de ses publics. Ce programme de « portes ouvertes » proposait des conférences-débats, des évènements, des spectacles et performances, des concerts. Ces manifestations s'inscrivaient dans le cadre d'un festival culturel « Welcome ! » de deux mois (21 septembre-24 novembre 2017) offrant une programmation particulièrement riche et variée faisant écho à l'actualité des mouvements migratoires contemporains et aux questions que ceux-ci posent. À travers sa programmation, ce festival reflète et traite tant des interrogations du public sur les valeurs de l'accueil, de l'hospitalité et du « vivre ensemble », que de la manière dont les artistes, les chercheurs (historiens, spécialistes des sciences sociales, etc.) les abordent. Il ne vise nullement à diffuser des convictions, quelles qu'elles soient, mais au contraire à permettre au public de poser toute question, de trouver des informations et de se forger sa propre opinion. Une telle programmation est donc tout à fait conforme aux missions du MNHI. Enfin, concernant les propos partiellement reproduits du président du conseil d'orientation du musée, Monsieur Benjamin Stora (historien, ancien professeur des universités et inspecteur général de l'éducation nationale), ils visent simplement à rappeler des faits qui peuvent être facilement retrouvés dans le rapport sur la mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration remis par Monsieur Jacques Toubon au Premier ministre Jean Pierre Raffarin en 2004, et dans le récent ouvrage de Monsieur Luc Gruson « Le musée national de l'histoire de l'immigration ; genèse d'un musée » : la création de ce musée a été, durant les années 90, portée par des associations et cette institution a une vocation à la fois scientifique et muséale, mais aussi une dimension citoyenne et républicaine, ainsi que le rappelait la lettre de mission du Premier ministre adressée, en 2003, à Monsieur Jacques Toubon.